

Solidaires 37

Trimestriel des syndicats

Solidaires Unitaires Démocratiques d'Indre et Loire

« DU PAIN ET DES ROSES » (devise des IWW américains).

Numéro 51

octobre 2017

1€

CONTRE MACRON ET LE GOUVERNEMENT : FAIRE CONVERGER NOS LUTTES !

Dans la grève et les manifestations, salarié-es, retraité-es, jeunes, précaires, nous avons exprimé avec force notre refus de laisser 70 ans de conquêtes sociales disparaître. Le gouvernement applique le projet de société du Medef, une société de concurrence exacerbée et de dumping social.

C'est dans ce cadre que la loi Travail 2 précarise l'emploi, facilite les licenciements et bouleverse les relations et les normes sociales. La dérégulation du droit du travail aura pour effet, pour toute-s les salarié-es, une fragilisation du contrat de travail et une amplification du nombre des travailleurs/ses pauvres, notamment dans la jeunesse. C'est aussi une régression importante pour les femmes.

Les ordonnances ne sont que la première pierre d'un vaste chantier de destructions massives annoncées : retraites, sécurité sociale, logements, aides sociales et assurance chômage mais aussi dégradation et privatisation des services publics, dans un contexte de remise en cause des libertés publiques.

Et parallèlement les cadeaux pour le patronat et les plus riches ne cessent de tomber: allègement de l'ISF (Impôt sur la fortune), baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, suppression de la taxe sur la distribution des dividendes, instauration d'un taux unique à 30% sur les revenus de capitaux immobiliers,

etc. Pour financer tous ces cadeaux, le gouvernement fait les poches des plus défavorisés en rabotant les APL, en augmentant le CSG de 1,7% pour les retraité-es, en rétablissant la journée de carence des fonctionnaires et en gelant leur point d'indice, en baissant de 15 milliards d'euros les dépenses publiques et en supprimant des centaines de milliers d'emplois dans les services publics.

Face à cette politique insupportable de destruction au service des ultras riches, nous sommes à un tournant historique où nous n'avons pas d'autre alternative que d'organiser un puissant mouvement social et de lui donner les moyens stratégiques d'être gagnant.

Nous avons eu les journées d'action des 12 et 21 septembre contre les ordonnances de la loi travail, le 25 septembre les routiers contre ces mêmes ordonnances, le 28 septembre c'était au tour des retraité-es d'être dans la rue et le 10 octobre, les fonctionnaires. C'est un début, et Solidaires a pris toute sa place dans ces mobilisations, mais des jour-

nées espacées dans le temps ne suffiront pas pour gagner et faire reculer Macron et ce gouvernement.

Nous devons donc très rapidement tenter de faire converger et élargir toutes les luttes, avec toutes les organisations en accord cette démarche, afin de créer les bases d'un mouvement de grève, interprofessionnel, reconductible, global et unitaire, qui rassemble les salarié-es du public et du privé, les chômeurs/ses, les retraité-es, les jeunes. Tel est notre combat à Solidaires.

Nous trouvons nécessaire de prendre le temps de discuter de la situation actuelle et de comment poursuivre la mobilisation contre la loi travail XXL.

Des grèves, limitées à certains secteurs, se sont déroulées. Mais quid de la généralisation du mouvement et de nos capacités à le vivre ?

Il n'y a pas de front syndical large à ce jour. Faute de quoi, la tentation existe de se limiter à faire front avec des associations ou partis politiques à la place d'un front syndical œuvrant à la construction d'une grève généralisée.

Veiller sur mes parents (VSMP) ?

VSMP est un nouveau « service » payant, réservé aux plus riches de nos anciens (le facteur rend des visites régulières à vos parents âgés : des passages 1, 2, 4 ou 6 fois par semaine, un service de téléassistance 24/24, 7j/7).

Mais VSMP est aussi une filiale. Postier-e-s, facteurs/trices, le numéro de « Forum facteurs » d'avril 2017 nous révèle (dans un encadré rouge en fin d'article) le fin mot de l'histoire : pour la première fois, la filiation d'une activité est justifiée par un avantage fiscal dont bénéficieraient les souscripteurs.

Outre l'injustice de ce service

facturé (qui reprend une idée intéressante de solidarité avec une population de plus en plus vieillissante), le pire est-il à venir ?

Les postier-e-s venus travailler dans l'ex-galerie de la société financière postale (feu SOFIPOST) : Chronopost, Médiapost, Docapost, Banque Postale, Poste Immo...



Connaissent des conditions de travail bien éloignées de celles de la maison mère La Poste ! L'objet est toujours l'hyper profit et la rentabilité facilités par le changement de statut des personnels.

Est-ce cela que les gérants surpayés du siège de VSMP promettent aux facteurs/trices après avoir satisfait leurs propres objectifs de chiffre d'affaire ? ... La question reste à creuser ...

Pour la titularisation de tous les agents employés en CAE/CUI!

Cet été, le gouvernement a annoncé sans aucun état d'âme que les contrats CAE et CUI ne seraient plus financés, ni aucune nouvelle convention passée depuis le 7 août 2017 (à partir du 1er juillet, avec effet rétroactif). Les directions régionales de Pôle Emploi ont reçu une instruction dans ce sens pour ne plus en délivrer, (re)plongeant leurs actuel-les bénéficiaires dans la précarité sans aucune solution alternative. Ce sont des centaines de milliers de personnes qui voient aujourd'hui leur avenir menacé sans solution!

SUD Santé Sociaux a toujours dénoncé l'extrême précarité du dispositif qui ne pouvaient remplacer un réel emploi pérenne. De plus, force est de constater, après plusieurs années, que ces emplois ont été mis en place dans les hôpitaux et les maisons de retraite sur des emplois qui auraient pu être statutaires et que la formation, normalement obligatoire a été le plus souvent insuffisante voire inexistante. Ces contrats précaires et sous payés, coutant peu cher aux établissements de santé, n'aboutissaient pas, dans leur grande majorité, à un véritable emploi. On

assistait, avec ce type de contrat précaire, à une surexploitation.

Et pourtant, ces agent-es recrutés sont indispensables dans nos établissements, que ce soit au CHU ou ailleurs. Ils et elles sont incontournables pour que l'hôpital de Tours et les maisons de retraites du département tournent et assurent un accueil de qualité. C'est pourquoi, SUD demande que l'ensemble des salarié-es concerné-es par les contrats aidés CAE/CUI ne soient pas licenciés mais, au contraire, immédiatement recruté-es partout où leurs emplois sont nécessaires et en tant que stagiaires de la Fonc-



tion Publique hospitalière.

Les emplois financés par les CAE, CUI sont des emplois qui correspondent à des besoins réels, leur maintien et la titularisation des agents sont donc des impératifs. C'est ce que SUD défendra auprès des directions et de l'ARS (Agence Régionale de Santé)!



Les ordres, c'est toujours non ! Toutes et tous, résistons, ne nous inscrivons pas, ne cotisons pas !

Les ordres sont légaux mais illégitimes !

Les ordres ont été créés par la droite en 2006. La ministre de la santé Touraine n'a pas respecté ses engagements et les amendements pour rendre les ordres facultatifs ne sont pas passés dans les instances parlementaires en 2016. Le code de déontologie des infirmières faisant référence à l'ordre est paru le 27 novembre dernier. Les pressions pour s'inscrire et payer la cotisation à l'ordre infirmier risquent probablement de s'accroître dans les semaines qui viennent.

Mais qu'à cela ne tienne, il reste toujours très majoritairement illégitime. Leurs représentant-es n'ont été élu-es que par moins de 20% des infirmières et seule 25% de la profession s'est inscrite à l'ordre. Certains départements n'ont même plus de représentation de l'ordre. Sur Tours, il n'existe pas. Le conseil interdépartemental de l'ordre (37 et 41) est basé dans le 45 ! Cela montre combien les professionnel-les concerné-es n'en n'ont jamais voulu. Financièrement, faute de cotisation, il n'a jamais

pu mettre en œuvre ses ambitions d'installation et de représentation. Cela n'est pas dû au hasard mais bien à la formidable mobilisation des salarié-es qui se sont mobilisé-es, collectivement et en intersyndicale pour boycotter massivement les élections des représentant-es de l'ordre et les inscriptions.

Pour rappel, l'ordre infirmier n'apporte rien sur les salaires, les conditions de travail, la reconnaissance des qualifications, le contenu professionnel, la place des professionnel-les dans le

système de santé, la réappropriation de la pénibilité de l'exercice du métier.

Une seule solution, continuons de boycotter l'inscription et la cotisation !

Plus nous serons nombreuses et nombreux à refuser de s'inscrire, moins l'ordre pourra fonctionner et nous sanctionner. C'est bien ce qui se passe depuis 2006, alors continuons cette résistance ! Pas question de souscrire à un ordre moralisateur et régressif qui surveillera nos faits et gestes, qui nous imposera que des devoirs mais aucuns nouveaux droits. Pire, il nous sanctionnera en plus des conseils de discipline et poursuites pénales et pourra nous interdire d'exercer.



**Nous ne serons jamais aux ordres ! Ne nous inscrivons pas !
Résistons ensemble ! Abrogation des ordres !**

3500 dans la rue !

Environ 3500 manifestant-e-s se sont déplacés à Tours lors de la journée d'action fonction publique du 10 octobre dernier. Cette mobilisation inédite (puisqu'elle unissait l'ensemble des organisations syndicales de la fonction Publique) a été une réussite. A noter que les plus gros cortèges étaient, sans contexte, ceux de la CGT, de la FSU et de SOLIDAIRES cependant que ceux de la CFDT, UNSA, Fédération Autonome et CFTC rassemblaient, tout confondus, moins de 200 manifestant-es...

Cette mobilisation, sans lendemain (où se profilaient en arrière plan les grandes manœuvres liées aux élections dans ce secteur en 2018), intervenait en pleine lutte contre les ordonnances Macron et le cadre imposé par les syndicats jaunes (UNSA, CFDT, CFTC) n'a pas permis de l'inscrire dans une dynamique de convergence des luttes. Cependant, la CGT 37 avait quelques délégations du privé dans son cortège et SOLIDAIRES, une poignée d'adhérent-es du privé.

Une occasion manquée de faire de cette journée un tremplin réel pour notre lutte contre Macron et son monde...

Machisme ordinaire en milieu militant...

Le 15 juin 2017, Solidaires co-organisait avec la librairie La Niche et l'Engrenage* une soirée-débat autour de la présentation du livre « Education populaire et féminisme. Récits d'un combat (trop) ordinaire. Analyses et stratégies pour l'égalité »**



L'équipe d'organisation, un peu inquiète quant au succès de cette soirée, a été vite rassurée par la présence d'un public nombreux, mixte, jeune pour moitié et par les débats riches et animés jusque tard dans la soirée.

Tout ce monde autour d'un livre, et quel livre !

Au départ, il y a un réseau de Scops d'éducation populaire (La Grenaille) dont les salarié-es se sentent, se revendiquent militant-es anticapitalistes, autogestionnaires, féministes...

Pourtant, une nuit, lors d'un regroupement de travail, une agression sexuelle est commise par un salarié sur une salariée...

Rédigé collectivement par des femmes salariées du réseau, le livre est construit de façon originale en 3 parties :

1. Le récit chronologique des faits : l'agression, la quasi absence de réaction au sein du réseau pendant un an. Puis la mise en place d'un groupe de travail sur le patriarcat qui déclenche une dynamique d'analyse en profondeur des causes, de recherche d'outils, de réponses juridiques, et la mise en place de moments non mixtes ...Après de

nombreux débats et, au bout de deux ans, l'agresseur a quitté le réseau par une rupture conventionnelle.

2. Un livret central apporte théoriques et pédagogiques, qui permet de légitimer la démarche collective des auteures. Par exemple : le sexe du langage, les féminismes, le patriarcat, l'articulation des rapports sociaux de sexe, de race, de classe.

3. Ce qui a changé dans le réseau après tout ce travail de confrontation, d'exploration, d'enrichissement : la nécessité, en tant que femmes, de « faire classe », d'agir pour faire évoluer les comportements et de mettre en place des règles antisexistes . Vaste programme!

« Y-a-t-il un militant qui se soit réellement fâché avec un ami, un voisin, ou un autre militant, à la suite de plaisanteries ou de comportements méprisants à l'égard des femmes ? Ceux-là mêmes qui n'hésitent pas à réagir, souvent violemment, devant une attitude raciste, reculent devant le risque de se brouiller avec un copain, ou même une simple connaissance, pour quelques propos ou attitudes sexistes : même si on ne les reprend pas à son compte, on les laisse passer. Ça fait partie du quotidien, des rapports habituels entre les hommes. »

*Extrait de « La fabrication des mâles »
G. Falconnet et N. Lefaucheur*

La soirée débat

L'originalité de la soirée a été aussi dans son organisation :

D'abord un accueil autour d'un **débat mouvant** : l'animatrice lance une affirmation. Le public, debout, se range à droite ou à gauche selon

son accord ou son désaccord avec l'affirmation et peut changer de place en fonction des arguments apportés au débat par les un-es ou les autres. Les affirmations proposées « **Le féminisme est l'affaire des femmes** » puis « **Le travail émancipe les femmes** » ont permis d'entrer dans le débat de façon ludique et peut être pour certain-es de changer d'avis...

Ensuite, les animatrices et auteures ont **présenté le long processus d'écriture du livre**, destiné à faire partager le travail entrepris suite à cette agression sans taire les difficultés (à appliquer le code du travail au sein d'un milieu militant), les enthousiasmes, mais aussi les réticences voire la (ré)pression de la part de certains hommes du réseau.

Après un pique nique partagé, la réflexion s'est poursuivie en petits groupes, à partir de lectures d'extraits choisis, méthode appelée « **arpentage** ».

Pour finir, retour en groupe complet et discussion informelle si passionnante que personne ne voulait en rester là !

C'est que, dans la salle, tout le monde s'est senti concerné-e, en tant qu'homme, que femme, évoluant dans un milieu militant perméable au système patriarcal. Qu'aurions nous fait ? Comment aurions nous réagi face à la même situation ? Le milieu militant n'est pas un vase clos, imperméable au système patriarcal.

Un militant de Solidaires peut se revendiquer féministe, sans le poser dans les actes, les attitudes et les propos .

Cet ouvrage est un outil indispensable pour comprendre, les rapports hommes/femmes au sein des collectifs militants et pour commencer à donner des outils pour avancer !

*L'engrenage est une Scop d'éducation populaire basée à Tours, fait partie du réseau de Scop « la grenaille », propose des formations afin de se réapproprié collectivement le politique.

** Paru aux éditions la grenaille . 15 euros

JE SUIS RETRAITE-E... en lutte

Voir 1500 retraité-es en colère dans les rues de Tours, le 28 septembre, témoigne bien du ras-le bol de notre catégorie sociale face au mépris de classe affiché par le pouvoir et relayé par les médias de masse.

Le ton est à la culpabilisation, à l'égoïsme générationnel : « enfin, n'est-il pas normal de prélever un petit peu aux inactives, (poids improductif), pour donner du pouvoir d'achat aux actives (suppression des cotisations sur la maladie et le chômage) » ? A les entendre, c'est de la quasi redistribution socialiste dont il est question.

Bien au contraire, il s'agit là d'une grosse arnaque ! Augmenter le pouvoir d'achat des salarié-es en supprimant les cotisations sociales revient, en fait, à réduire la part socialisée de leurs salaires, celle qui finance l'Assurance maladie (0,75%), et l'UNEDIC (2,4%). C'est un leurre qui n'apportera qu'un faible gain sur le salaire net et qui se paiera très cher quand les prestations maladie et chômage diminueront. De plus, cela aggrave davantage le déficit de la sécurité sociale. Car ne l'oublions pas, les cotisations salariales ou patronales prélevées sur les salaires, souvent renommées « charges » dans le discours patronal, sont indispensables au financement des différents dispositifs de solidarité qui rythment la vie des travailleuses : assurances chômage, assurance vieillesse, assurance maladie.... Ce sont ces cotisations qui alimentent notre pension de retraite, la pension d'invalidité, l'allocation chômage ou les indemnités en cas d'accident

du travail.

Dans le même temps, le gouvernement et son grand timonier, pantins de la bourgeoisie, baissent l'ISF, l'impôt sur les sociétés à 28%, plafonnent l'imposition des revenus du capital à 30%, magnifique cadeau aux rentiers ! Bien sûr, ils ne sont pas les premiers à mettre en place des allègements de cotisations, de Barre à Valls, en passant par Fillon, ces exonérations grèvent les comptes des organismes sociaux de nombreux milliards. Pas étonnant, dans ces conditions, qu'ils soient régulièrement déficitaires. Le patronat et les divers gouvernements peuvent alors s'appuyer sur les déficits qu'ils ont eux-mêmes créés pour demander une « remise à plat », « une nouvelle (contre) réforme », des allongements de la durée de cotisation, ou des réductions d'allocation.

Dans le contexte où le gouvernement annonce une baisse « sans précédent » de la dépense publique, au nom du « sérieux budgétaire », il faut donc craindre à court terme, **une mise en danger des dispositifs d'assurance sociale**, qui ont déjà été considérablement laminés au cours des dernières années, et sous couvert de gestion rigoureuse et de création d'emplois, une précarité accrue des salarié(e)s, chômeurs-euses, et retraité(e)s.

JE SUIS RETRAITE-E

C'est le démantèlement des dispositifs de solidarité, au profit des systèmes d'assurances privées, qui se profile.

Ainsi, même si nous sommes désormais hors de toute activité professionnelle rémunérée, donc libérés du salariat, (à l'exception de celles et ceux obligés de trimmer avec des petits jobs pour subvenir à leurs besoins vitaux), nous gardons des liens forts avec le monde du travail. La situation de l'emploi et le partage des richesses, nous concernent très directement.

Ainsi, avec tous les salarié(e)s en lutte, nous continuerons à nous mobiliser contre la Loi Travail XXL et les reculs sociaux de la Macron-Economie.



Ordonnances de la loi travail XXL :

Rien de nouveau sous le soleil...pour soi disant lutter contre le chômage, les solutions de Macron et du gouvernement d'Edouard Philippe amplifient celles de ces prédécesseurs. Tout le problème viendrait d'un code du travail trop rigide qui empêcherait les entreprises d'embaucher. Il faut donc le réformer de fond en comble. Ce discours que nous entendons depuis des années a pourtant produit le résultat que nous connaissons: aucun effet de diminution pour le chômage mais beaucoup d'effets d'augmentation pour les profits des entreprises et les dividendes des actionnaires !

Mais comme Macron se prétend être ni de droite ni de gauche, il a le toupet de dire que sa réforme est « juste et équilibrée ». Qu'on en juge...

INVERSION DES NORMES : AU SERVICE DE LA FLEXI-PRECARITE !

La loi El Khomri avait déjà largement préparé le terrain à ce sujet. Les ordonnances Macron précisent les affaires:

1/ le salaire minima, l'égalité professionnelle, les classifications restent de la compétence exclusive de la branche. Pour certains domaines, comme la pénibilité, le handicap ou le nombre de délégués syndicaux, la branche décidera si les accords d'entreprise pourront y déroger ou non.

Tous les autres domaines relèveront de l'accord d'entreprise ! Qu'ils soient favorables ou pas.

Déjà le temps de travail était concerné par la loi El Khomri, désormais ce sera aussi le cas du salaire et des autres éléments de rémunération, de la mobilité interne à l'entreprise.

Quand on connaît l'état du rapport de force dans beaucoup d'entreprises, avec ce contexte de chômage de masse, le gagnant-gagnant sera le même: le patron !

2/ Les conditions du CDD seront négociées branche par branche: une branche pourrait décider une durée totale de CDD jusqu'à 5 ans (limite légale européenne) alors qu'actuellement elle ne peut excéder 18 mois sur un même poste.

Elle pourra mettre en œuvre le CDI de chantier qui transforme le

GOUVERNER PAR ORDONNANCES



CDI en CDD avec moins de garanties: dès que l'employeur considèrera que le chantier est terminé, il pourra se séparer du salarié, de la salariée, sans verser la prime de précarité (actuellement obligatoire pour les CDD) !

LA NEGOCIATION COLLECTIVE. DANS LES MAINS DES EMPLOYEURS !

1/ Le référendum d'initiative patronale. La loi travail 1 avait prévu le référendum à l'initiative des syndicats: lorsqu'un accord n'était pas signé par les syndicats représentatives de plus de 50%, mais qu'il était signé par des organisations syndicales représentants plus de 30%, ces dernières pouvaient demander l'organisation d'un référendum pour valider l'accord.

Désormais, si les syndicats représentant 30% des salarié-es ne demandent pas l'organisation d'un référendum, c'est l'employeur qui peut le faire !

2/ Dialogue social dans les petites entreprises : les patrons des entreprises de moins de 20 salarié-es sont particulièrement

choyés.

Jusque là, lorsqu'il n'y a pas de délégué syndical, c'est l'accord de branche qui s'applique.

Maintenant, sous prétexte de négociation directe plus démocratique, dans les entreprises de moins de 11 salarié-es sans délégué syndical (et également jusqu'à 20 salarié-es s'il n'y a pas de DS, conseil d'entreprise ou d'élue de la nouvelle instance fusionnée) les patrons pourront proposer un accord, sous réserve que cela ne relève pas de la branche et le faire valider par un vote des 2/3 des salarié-es.

Dans les entreprises de moins de 50 salarié-es, la négociation avec un élu du personnel non mandaté par une organisation syndicale (donc sans formation ni soutien) devient possible.

Cette ordonnance permet en fait au patronat d'imposer ses règles loin du regard des organisations syndicales. C'est la garantie de pressions accrues pour que les salarié-es votent un accord qui a toutes les chances de dévaloriser leurs droits, leurs rémunéra-

les patrons disent « merci Macron »!

tions, leurs horaires de travail... En ayant la main mise sur l'organisation de référendum, le patron va tout simplement passer au dessus des représentant-es (quand il y en a...) des salarié-es et faire pression sur leur vote avec l'habituel chantage à l'emploi !

LES MOYENS DE SE « DEBARRASSER » DES SALARIE-ES SONT FACILITES...

1/ Modification du périmètre d'appréciation des difficultés d'une entreprise pour justifier des licenciements économiques : la loi El Khomri là aussi avait déblayé le terrain en prévoyant le licenciement en cas de baisse du chiffre d'affaire ou de l'activité. S'il s'agissait d'une multinationale, la situation financière dans tous les pays où elle opère était examinée. Désormais, seule sa situation financière en France sera prise en compte !

C'est le risque de voir se multiplier les licenciements économiques sur la seule foi des comptes déficitaires de l'entreprise dont ils dépendent. Alors que le rapatriement de bénéfices sur d'autres établissements d'une multinationales est déjà un sport pratiqué pour l'évasion fiscale, il servira aussi désormais au dumping social : le groupe pourra mettre la pression sur l'entreprise en France pour la diminution des coûts salariaux...sinon on organise les licenciements économiques en asséchant les résultats de la filiale française !

2/ Rupture conventionnelle « collective » : depuis 2009 la rupture conventionnelle (individuelle) était permise si il y avait accord entre le/la salarié-e et l'employeur, une prime était négociée et le/la salarié-e quittait l'entreprise sans procédure de licenciement. Cette disposition

qui était déjà une véritable brèche dans le droit du licenciement individuel, se voit désormais devenir « collective » !

En clair les PSE (plans de sauvegarde de l'emploi) et les garanties qui y étaient attachées...c'est fini ! Désormais les entreprises qui se réorganiseront pourront proposer la signature d'un accord, qui devra être majoritaire, prévoyant des départs « volontaires », en échange d'une prime par exemple.

C'est-à-dire un plan social qui ne dit pas son nom, mais sans les contraintes qu'avaient les employeurs !

LES RECOURS DES SALARIE-ES DEVIENNENT PEAU DE CHAGRIN !

1/ les indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif seront plafonnées à 20 mois de salaire brut à compter de 29 ans d'ancienneté et ne pourront être inférieures à 3 mois. Pour moins d'un an d'ancienneté, il n'existe aucun plancher. Ce peut donc être...rien du tout !

Auparavant, quel que soit le cas de figure, le plancher était de 6 mois. L'augmentation de 25% du montant des indemnités de licenciement (non abusifs !) ne gommara en rien la perte que subiront les salarié-es abusivement licenciés. Désormais les patrons voyous, eux, sont protégés !

2/ Réduction des délais contentieux pour saisir les juges prud'homaux.

Avant 2008, le/la salarié-e avait 30 ans pour entamer une action, entre 2008 et 2013 le délai a été ramené à 5 ans puis à partir de 2013, à deux ans. Désormais ce délai de contestation est ramené de 2 ans à 1 an ! Cela s'ajoute au coût de la procédure, pour

décourager d'engager des actions !

LA FUSION DES INSTANCES (COMITE D'ENTREPRISE, CHS-CT, DELEGUE-ES DU PERSONNEL)...

Avant la fusion était possible dans les entreprises de moins de 300 salarié-es et en cas d'accord dans les grandes entreprises.

Maintenant, **cette fusion est obligatoire** dans les entreprises de plus de 50 salarié-es, en un Conseil social et économique (CSE). **De fait les CHS-CT et leurs compétences concernant les conditions de travail sont rayés d'un trait de plume.** À moins d'une demande de l'inspection du travail en raison de l'activité, il faut que les entreprises disposent d'un effectif d'au moins 300 salarié-es pour avoir « une commission santé sécurité et conditions de travail », dont les prérogatives et capacités d'agir seront largement inférieures à celles des CHS-CT actuels.

TOUS ET TOUTES MOBILISE-ES POUR RESISTER A CETTE CASSE SOCIALE !

Bref, c'est le retour au 19ème siècle. Nous assistons à la transformation du Code du Travail en Code du Capital. Et les syndicats qui font le choix de l'accompagnement prennent de lourdes responsabilités.

C'est pourtant par la lutte unitaire de toutes et tous les salarié-es, fonctionnaires, chômeur-euses, étudiant-es, retraité-es, par la grève et les manifestations que nous pourrions faire échec à cette régression sans précédent !

